



COMMUNE DE MEYRARGUES

**Service :** administration générale  
Dossier suivi par : Le directeur général des services,  
M. Erik Delwaille,  
04.42.57.58.02.  
[dgs@meyrargues.fr](mailto:dgs@meyrargues.fr)

Meyrargues, le lundi 25 septembre 2017

Le Sénateur-Maire

à

**Monsieur Arnaud MINE**  
**Président**  
**URBASOLAR**  
**75 allée Wilhelm Roentgen**  
**CS 40935**  
**34961 MONTPELLIER**

**Réf. : MJ/ST/ED-25/09/2017**

**Objet : Votre demande de mise à disposition d'un tènement de parcelles permettant la mise en œuvre de mesure compensatoires consécutives à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur des terrains communaux par ailleurs déjà donnés à bail.**

Monsieur le Président,

Je fais suite aux divers entretiens que nos collaborateurs respectifs ont récemment eus quant à la demande formulée par la société que vous dirigez.

J'ai le plaisir de vous apporter les éléments de réponse suivants :

- La municipalité accède par principe à votre requête en envisageant de mettre à disposition de la société URBA 48 les parcelles cadastrées G1336 et G1330 de telle sorte que vous puissiez disposer d'un tènement d'une contenance de 5 Ha vous permettant de mettre en œuvre les mesures compensatoires sollicitées par les services de l'Etat pour la réalisation de la centrale photovoltaïque pour laquelle la Commune a conclu un bail avec la société précitée ;

- les modalités juridiques de cette mise à disposition pourraient prendre la forme d'une servitude, dans laquelle les terrains communaux concernés seraient le fonds servant ;

- la durée de cette servitude coïnciderait avec celle du bail ;

- son montant, dans la mesure où sur les parcelles dédiées aux mesures compensatoires ne produiraient pas de revenus, serait de 1 euro pour la durée de la servitude, étant toutefois entendu que tous les frais, droits et émoluments liés à cette procédure seront supportés par le fonds dominant ;

- la délibération autorisant la signature de l'acte portant servitude sera inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal du 9 novembre 2017. J'attire cependant votre attention sur ce que cette inscription ne présage en rien du sens du vote des conseillers municipaux qui demeurent souverains dans leurs décisions.

Espérant que ces éléments sont de nature à vous donner satisfaction,  
et mes services demeurant à disposition de vos collaborateurs,

je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération la meilleure.

**P/Le Sénateur-Maire de Meyrargues,  
Mireille Jouve.**



**L'adjoint à l'urbanisme,  
par délégation,**

**Sandra Thomann.**